

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 novembre 2023

Monsieur Jean-François Chalifoux  
Président du conseil d'administration  
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes  
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 630  
Montréal (Québec) H3A 3C8

Monsieur,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille actuellement de concert avec différents partenaires, dont la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, afin de diminuer le fardeau administratif des médecins. Nous vous écrivons pour vous faire part d'une préoccupation concernant les exigences de prescriptions/recommandations médicales pour certains services professionnels ou paramédicaux et fournitures, couverts par plusieurs régimes d'assurance collective, administrés par vos membres.

Le Québec fait face à une importante pénurie d'effectifs médicaux; en date du 31 août 2023, c'est près de 580 000 personnes qui étaient en attente d'inscription auprès d'un médecin de famille. Ces professionnels de la santé sont également confrontés à une charge administrative considérable, puisque près de 25 % de leurs tâches sont liées à l'administration. La complétion de formulaires pour remboursement d'assurances fait partie des tâches administratives qui nous sont adressées comme étant problématiques.

Nous avons remarqué que dans plusieurs situations, des assureurs demandent de fournir une prescription ou une recommandation médicale comme condition de remboursement pour des soins ou des fournitures médicales qui sont courants et reconnus tels que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'orthophonie, les bas de contention, les béquilles, etc. D'après notre comité d'experts, ces services sont cautionnés par les médecins dans la quasi-totalité des cas lors de rendez-vous qui n'ont pas de valeur clinique.

... 2

Les exigences de prescriptions de certains assureurs imposent une charge administrative supplémentaire aux médecins de famille ou traitants en générant des rendez-vous de nature administrative et limitant ainsi l'accès aux soins pour d'autres patients dont la condition nécessite un rendez-vous médical.

Ainsi, nous souhaiterions avoir une discussion ouverte concernant ces exigences de prescriptions/recommandations médicales afin de mieux comprendre leur fondement. Nous pourrions réfléchir ensemble à certains moyens permettant de les éliminer et d'alléger le fardeau administratif des médecins.

Nous vous remercions à l'avance pour votre attention à cette question et nous espérons pouvoir échanger avec vous à ce sujet dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Marc-Nicolas Kobrynsky

c. c. M. Stéphane Bergeron, MSSS  
Mme Dominique Biron-Bordeleau, ACCAP  
Mme Lyne Duhaime, ACCAP  
M. Denis Ricard, ACCAP  
M. Daniel Paré, MSSS

N/Réf. : 23-PP-00125